

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MONSIEUR JEAN LEUENBERGER, DÉPUTÉ (UDC), INTITULÉE "JURA JEUNES 4.0" (N° 3218)

La loi fédérale sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, prévoit dans ses dispositions transitoires que « *la Confédération peut, pendant huit ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, allouer aux cantons des aides financières pour des programmes visant à constituer et à développer leur politique de l'enfance et de la jeunesse* ». Ce soutien de la Confédération, limité pour chaque projet cantonal à une durée de trois ans et à un montant de 450'000 francs, prendra fin en 2022 et 18 cantons, Jura y compris, ont à ce jour profité de cette opportunité. Le Gouvernement jurassien a en effet transmis son projet en octobre 2018 et la convention entre l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et la République et canton du Jura (RCJU) a été signée en décembre de la même année pour un programme qui se déroulera entre 2019 et 2021. Dès l'entame de l'année 2019, le Service de l'action sociale, via le délégué à la jeunesse, s'est attelé à poser les contours de ce projet et un duo de chargé·e·s de projet est entré en fonction en mai pour concrétiser ce projet sur le terrain.

De manière générale, Jura Jeunes 4.0 se déclinera en deux temps, à savoir une première phase jusqu'à mi-2020 de cartographie des besoins et des attentes des jeunes et des acteurs jeunesse. Ensuite et jusqu'à fin 2021, la deuxième phase sera dédiée à la mise en place de mesures concrètes visant à combler les lacunes constatées et à améliorer la politique jeunesse cantonale dans son ensemble en incluant le plus de partenaires possible. Étant donné que l'ensemble du projet se déroulera avec les jeunes, les milieux associatifs, les communes et certains services de l'État, un petit événement de lancement a été organisé fin juin 2019 pour expliquer le processus à ces différents partenaires et recueillir les premiers avis sur le projet et ses objectifs.

Ces éléments liminaires étant posés, le Gouvernement répond comme suit aux questions posées :

1. Par quel(s) moyen(s) ces sondages seront-ils diffusés pour toucher tous les jeunes jurassiens ?

Deux questionnaires à l'intention des jeunes ont été élaborés en collaboration avec l'école d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (EESP) et la Haute école de gestion (HE-Arc). Le premier sondage vise les 12-18 ans et sera soumis à près de septante classes d'écoles touchant tous les niveaux secondaires, toutes les filières de formation et toutes les régions jurassiennes. Le deuxième sondage à destination des 19-24 ans a été envoyé par courrier postal à 1'300 jeunes adultes. Ici également, une attention particulière a été portée à la représentativité des jeunes des différents milieux (âge, sexe, district, etc).

2. Les jeunes de moins de 25 ans qui ont fini leur formation professionnelle et qui ont un emploi seront-ils également pris en considération dans ces enquêtes ?

Oui au travers du sondage attribué par voie postale auprès des 19-24 ans.

3. Pour quelle(s) raison(s) les jeunes partis politiques régionaux n'ont-ils pas été contactés et pour quelle(s) raison(s) aucun de ceux-ci n'est représenté dans ce programme, ceci alors que le but de ce projet est bel et bien de consolider la stratégie jurassienne en matière de politique de la jeunesse ?

Il est vrai que dans une première version de la liste des acteurs jeunesse, qui est celle qui a été utilisée pour les invitations à l'évènement du 28 juin dernier, les sections jeunes des partis politiques ont été omises. Suite à la publication de la question écrite 3218, la liste a été actualisée et lesdites sections ont été contactées pour répondre au questionnaire visant les acteurs jeunesse jurassiens. Les partis politiques sont donc intégrés dès à présent en tant que partenaires du projet.

4. Est-ce que les questions seront adaptées à la catégorie d'âge afin qu'un enfant de 12 ans ne soit pas obligé de répondre à des questions loin de son niveau de compréhension ?

Comme cité précédemment, deux sondages différents ont été élaborés afin qu'ils soient en phase avec l'âge et la réalité quotidienne des enfants et des jeunes consultés. De plus, les sondages, réalisés par des professionnels en la matière, ont été testés au préalable auprès de jeunes de différents âges afin de s'assurer que les questions étaient compréhensibles par l'ensemble du public-cible. Les remarques faites lors de ces tests ont été prises en compte et certains éléments modifiés afin de faciliter la compréhension.

5. Comment le plan d'action sera-t-il mis sur pied ? Les partis des jeunes politiciens seront-ils de la partie ?

Le plan d'action a été élaboré par les membres de la commission de coordination de la politique jeunesse afin d'avoir une vision portée par des acteurs professionnels issus du terrain. Les acteurs politiques, tout comme les autres partenaires précités, seront invités à participer aux différentes phases du projet selon des modalités encore à définir.

6. Quel est le pouvoir de la Confédération étant donné que le 50% du projet est subventionné ?

La collaboration avec la Confédération est formalisée au travers d'une convention entre l'OFAS et la RCJU. Cette convention précise notamment les objectifs, les mesures et les indicateurs du projet ainsi que les modalités de suivi (*controlling*) et le plan de financement.

7. Le Gouvernement a-t-il eu des échanges avec les cantons qui ont déjà lancé ce genre de projet ? Ont-ils réussi à mettre des actions concrètes en place après les enquêtes ?

Au niveau opérationnel, des échanges étroits ont eu lieu avec les porteurs de projets des autres cantons romands et alémaniques. Chaque canton a défini son programme en fonction de ses propres besoins sans forcément passer au préalable par un sondage. Parmi les différentes actions développées lors des programmes, nous pouvons, entre autres, citer la mise en place de lois, de stratégies, de recommandations, la création d'une commission consultative, la mise en réseau des acteurs jeunesse, la professionnalisation de l'animation enfance et jeunesse, le développement des structures d'accueil, l'optimisation des aides complémentaires à l'éducation ou encore la création d'un observatoire de la jeunesse du côté valaisan par exemple.

8. Est-il opportun de dépenser près d'un demi-million de francs en 3 ans (engagement du Canton de CHF 105'000.- et la moitié de CHF 687'000.-) pour la réalisation d'enquêtes, alors que le Parlement des jeunes a été supprimé pour des mesures d'économies OPTI-MA ?

Le budget total du projet sur la période de trois ans s'élève à 687'000 francs et inclut la valorisation du temps de travail des acteurs jurassiens. Sur ce montant, la Confédération en finance la moitié, soit environ 340'000 francs, la valorisation du temps de travail, qui ne constitue pas une dépense supplémentaire pour l'État, à environ 240'000 francs et il reste donc une dépense nette de 105'000 francs, soit 35'000 francs par année. Le canton du Jura est l'un des seuls cantons qui déploie un tel projet dans le cadre de la LEEJ sans porter le budget au maximum admis par la Confédération.

Ce programme trisannuel comprend une phase d'enquête et également la mise en place de projets afin de répondre aux lacunes potentielles analysées. L'objectif est ainsi d'améliorer la détection des besoins des jeunes, l'efficacité des institutions et de développer les synergies inter-institutionnelles. L'effet de levier lié au soutien de la Confédération et le retour attendu sur investissement ont été considérés suffisamment intéressants pour initier cette démarche.

L'idée est donc, au contraire du Parlement de la jeunesse, d'améliorer l'existant et de densifier le réseau des acteurs jeunesse plutôt que de créer une instance supplémentaire. Il convient ici de rappeler que le Parlement des jeunes n'a pas été supprimé que par la mise en place du programme OPTI-MA mais aussi et surtout parce qu'il ne répondait pas de manière satisfaisante aux besoins des jeunes.

Ainsi, le Gouvernement jurassien a estimé qu'il était important de saisir l'opportunité offerte par l'entrée en vigueur de la LEEJ pour redynamiser la politique jeunesse cantonale et l'ancrer dans une stratégie bien établie. Les premiers retours reçus des différents partenaires sont majoritairement positifs et montrent que ceux-ci sont dans l'attente d'actions concrètes dans ce domaine.

Delémont, le 22 octobre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme


la Chancelière
Gladys Winkler Docourt